



Création d'entreprise et dette à l'Urssaf

Par **Baboo15**, le **22/04/2015** à **13:41**

Bonjour,

Je souhaite démarrer une activité en statut auto entrepreneur agent co :

Le problème est que j'ai déjà été à mon compte pendant 2 ans jusqu'en 2003 en tant qu'agent commercial statut indépendant, naïve en ce temps là je n'ai pas géré grand chose encore moins l'Urssaf, ils m'ont envoyé des rappels de règlements, à ce jour je suppose leur devoir (dette), je ne sais pas si il y a prescription.

De toute évidence, dans le formulaire de demande d'immatriculation régime spécial (CFE) je dois indiquer si j'ai eu par le passé une activité non salarié ! bien sur je veux de la transparence et être sincère.

Ma question, vont-ils accepter ma demande de création d'entreprise agent co sachant leur devoir ? vont-il me demander de m'acquitter de cette dette ? y a t'il prescription ? Pourrais-je surtout pouvoir être auto entrepreneur, et m'engager à tout régler voir faire une demande de surendettement ?

Merci pour vos réponses.